

ABONNEMENT.

Saumur	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Décembre 1872.

Bulletin politique.

Nous lisons dans la correspondance de Saint-Chéron, à la date de Paris, 4 décembre 1872 :

Les bureaux de l'Assemblée nommeront demain les 30 commissaires appelés à examiner la proposition du gouvernement pour fixer les attributions des pouvoirs et les conditions de la responsabilité ministérielle. L'organisation des bureaux actuels (ils ne doivent être renouvelés que le 12) étant celle qui a donné la majorité à la commission Kerdrel, il y a tout lieu d'espérer que la même majorité choisira les commissaires pour la proposition gouvernementale. Le débat portera principalement sur la question du renouvellement partiel de l'Assemblée. M. Thiers est d'accord avec toutes les fractions de la gauche, y compris les radicaux, pour faire voter ce renouvellement partiel, comme étant le seul moyen d'assurer le triomphe de la République. Les radicaux commenceront par réclamer la dissolution immédiate, puis ils se rabattront sur le renouvellement partiel. Il est très-douteux qu'il soit adopté. Les fractions conservatrices n'ont pas de peine à comprendre que c'est là un piège pour arriver à faire subir à l'Assemblée une mort lente et consolider le pouvoir de M. Thiers au profit de sa politique de dissolution sociale. La droite et le centre droit ne tomberont pas dans ce piège. Dans tous les cas, le renouvellement partiel ne pourrait pas s'opérer avant la réforme électorale; or, quand cette réforme aura été votée, c'est l'Assemblée entière qui devra être renouvelée.

Il y a, dans le centre gauche et la gauche, des députés que je pourrais nommer qui se déclarent opposés au renouvellement partiel, parce qu'ils sont certains d'être rempla-

cés par des radicaux ressemblant beaucoup à des communards.

On commence à s'inquiéter, dans tous les groupes de la Chambre, des lenteurs que subit le remplacement de M. Victor Lefranc. La discussion du budget de son ministère doit nécessairement avoir lieu dans deux ou trois jours au plus tard, et l'on se demande ce que M. de Rémusat pourra bien répondre à de sérieuses critiques financières intéressantes le portefeuille dont il fait l'intérim. La gauche, devenue prépondérante depuis la victoire qu'elle a procurée au pouvoir, contrôle et gêne, à ce que l'on dit, le choix de M. Thiers. Elle a déjà pesé sur lui pour empêcher la dissolution du ministère actuel. Le gouvernement ne tardera pas à apprécier l'importance du nouvel allié qu'il s'est donné.

Le bruit est très-accrédité, à Versailles, que M. de Goulard, ministre des finances, a positivement renouvelé sa démission.

On dit qu'il a même déjà commencé son déménagement.

On prétend à Versailles que depuis quelques jours MM. Gambetta, Naquet et Tolain se réunissent dans de fréquents conciliabules, en dehors de leurs nombreux amis, dont quelques-uns se sont montrés jaloux d'une telle exclusion.

Est-ce que nous serions menacés d'un triumvirat radical ?

Celui-là serait particulièrement fait pour inspirer la confiance.

Plusieurs membres de l'Assemblée vont se faire les interprètes du sentiment public en adressant au gouvernement une interpellation sur de récentes nominations de percepteurs qui sont un scandale administratif.

Aucune des faveurs que le gouvernement vient d'accorder n'est justifiée par des services avouables.

Chronique générale.

Les principaux chefs de la Commune, alliés à l'Internationale, ont quitté Londres pour se rendre à Genève.

On remarque que ce départ coïncide avec les tentatives de grèves dans le bassin du Rhône, et que l'on cherche ainsi à préparer, pour le courant de l'hiver, l'action de l'Internationale sur les associations ouvrières dans le Midi.

On assure, dans les régions administratives, qu'aussitôt après le dénouement de la crise politique, la question de la reprise des grands travaux de Paris sera étudiée avec soin et résolue par le Président de la République, d'accord avec l'Assemblée.

Il y a eu dernièrement une réunion des principaux entrepreneurs de Paris. Elle a nommé une délégation qui sera reçue la semaine prochaine à Versailles, et qui soumettra à M. Thiers des projets, depuis longtemps élaborés, pour l'exécution de travaux très-importants.

M. Wolowski poursuit avec une grande ténacité son idée de cartes postales. Voici l'amendement qu'il vient de présenter, dans le but de doter notre pays de ce moyen de correspondance :

« L'administration fera fabriquer des cartes postales destinées à circuler à découvert.

» Elles seront mises en vente au prix de dix centimes pour celles envoyées et distribuées dans la circonscription du même bureau, ainsi que de Paris pour Paris, dans l'étendue dont les fortifications marquent la limite, et au prix de quinze centimes pour celles qui circulent en France et en Algérie, de bureau à bureau.

» Le droit sur les envois d'argent sera de un pour cent. »

Plusieurs journaux ont annoncé que le duc d'Aumale avait terminé son discours de

réception à l'Académie par l'éloge de M. de Montalembert. On dit que la séance de réception du nouvel académicien serait fixée au 9 janvier.

Le nouveau chemin de fer d'Orléans à Rouen vient à peine d'ouvrir sa section de Chartres à Orléans que déjà des tentatives coupables viennent chercher à causer de funestes accidents. Une énorme pierre a été posée ces jours derniers sur un rail près d'Orgères. Un wagonnet monté par plusieurs ouvriers a été violemment renversé sans causer fort heureusement de blessures graves aux hommes qui étaient là.

La justice informe et nul doute qu'elle punira comme elles le méritent ces coupables tentatives.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

En Espagne, le mouvement insurrectionnel continue.

Des bandes républicaines parcourent le pays, avec des chances diverses. Dans la nouvelle Castille, elles luttent avec quelques succès. A Alcoy, la population a suffi pour chasser de la ville les révolutionnaires républicains.

Quant aux carlistes, on n'en a guère de nouvelles positives. La Gazette de Madrid annonce pompeusement que, dans la province de Lerida, dix carlistes ont fait leur soumission.

ANGLETERRE.

Les différentes grèves commencent à inquiéter beaucoup l'Angleterre, et montrent que la puissance de l'Internationale augmente au lieu de diminuer, et que ses adhérents dans la classe ouvrière ne font que s'accroître. Après la grève des policemen, voici maintenant celle des travailleurs dans les usines de gaz. Les Compagnies de gaz sont résolues à ne point céder aux demandes

113

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par A. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXIII.

LES PROCONSULS.

(Suite.)

A quelques pas de là, assis sur le perron de la maison habitée par Thadéa, un Goral, entouré de ses compagnons, silencieux, pré-ludait, sur sa balalaïque, à un de ces chants nationaux, si chers aux Polonais.

Artiste par l'âme et s'inspirant de cette scène grandiose qui ravissait son lieutenant, le rival de Stiépan promena un instant ses doigts sur les cordes de son instrument, puis, de sa voix sympathique et vibrante, il

se mit à chanter le cantique triste et touchant, l'Ame de la Pologne :

I.

Ils en ont menti ceux qui disent que l'âme de la Pologne est morte, étouffée par le despotisme comme la lumière d'une lampe sous le souffle de l'ouragan; elle vit ardente et fière comme aux jours de la liberté.

II.

L'âme de la Pologne ressemble à ce jeune martyr de Klapinsky, à la tête héroïque et fière, qui presse la croix sur sa poitrine et lève vers le ciel ses yeux profonds et pleins d'amour et d'espérance, pendant que le bourreau lui lie les mains avec la corde de chanvre au pied du gibet.

III.

L'âme de la Pologne gémit et pleure durant les splendides clairs de lune des régions polaires dans les forêts lithuaniennes, ces océans de feuilles où par intervalles résonnent des échos mystérieux pareils aux bruits d'une nation en marche.

IV.

L'âme de la Pologne se réveille calme et digne sur les traits amaigris des pèlerins de l'exil, que les Cosaques entraînent, en les frappant du knout, loin des tombeaux de leurs ancêtres. — Elle plane, auréole vivante, sur les gibets sanglants des martyrs, et illumine la nuit leur effrayante solitude.

V.

L'âme de la Pologne ne peut pas mourir; là, sous les brouillards et dans l'ombre, écoutez, frères, elle prie et elle pleure, assise au bord du fleuve aux grandes eaux, comme autrefois les Israélites captifs à Babylone.

VI.

Ame de la Pologne, lève les yeux vers le ciel; ici, au-dessus du brouillard, voici la montagne du salut, Iasna-Gora la sainte, enveloppée de lumière et baignée dans l'azur, et sur le roc que l'enfer ne peut ébranler, la tour aux sept étages se dresse comme un phare éclatant. Ame de la Pologne, regarde et espère, car voici briller, au sommet

du clocher, la croix d'or sur laquelle sont écrits ces mots, que tes fils n'oublieront jamais : dans ce signe puissant est la force et la victoire, tu as combattu pour la croix, et par la croix tu seras sauvée.

VII.

Non, l'âme de la Pologne n'est pas morte, elle ne périra pas; elle pleure aujourd'hui, mais demain elle rugira terrible comme le lion au moment du combat. Faucheurs de la Mort, invoquons le secours de notre mère puissante, Notre-Dame-de-Tchestakove; son fils a été crucifié, et les impies ont dit : il est mort; mais lui a secoué la mort comme un haillon que l'on jette au loin, et aujourd'hui il vit, il règne, il commande en maître. Courage, frères, l'âme de la Pologne ne périra pas.

— Vive Notre-Dame-de-Tchestakove, patronne et reine de la Pologne! crièrent les Faucheurs, quand le Goral eut cessé de chanter.

Et ils se dispersèrent en causant.

César était demeuré immobile; cette voix

des ouvriers, et ont fait, à Londres, de grands préparatifs pour éclairer la ville avec une huile minérale dont il existe, dans les docks, une grande quantité. On dit que les ministres, dans leur dernier conseil, ont sérieusement examiné la puissance toujours croissante de l'Internationale, et ils ont émis le désir de mettre fin à cette désastreuse association par une loi rigoureuse qui sera présentée à l'ouverture de la Chambre, dans le mois de février, par M. Bruce, ministre de l'intérieur.

LES INONDATIONS.

A Lyon, hier, la Saône avait une tendance à la hausse.
Le Rhône est très-élevé.

On lit dans l'*Egalité*, de Marseille :

Cette nuit, un orage épouvantable, accompagné d'éclairs et de tonnerre, a inondé la ville. Devant nos bureaux, le niveau du canal a monté jusqu'au-dessus de la bouche des égouts.

On écrit de Mulhouse, à la date du 4 décembre, que le niveau des eaux est très-bas, malgré les pluies incessantes.

On écrit de Strasbourg, 3 décembre :

Les eaux de l'Ill, qui avaient baissé depuis quelques jours, ont grossi derechef et les chemins de halage sont de nouveau submergés. La navigation, qui avait repris, a été interrompue encore une fois.

On écrit de Metz, 4 décembre :

La Moselle, dont les eaux avaient considérablement baissé ces jours derniers, recommence de nouveau à monter par suite des pluies continuelles dont nous souffrons depuis si longtemps. Toutes les prairies de la Saille, des deux Niefs sont submergées.

On lit dans l'*Indépendance de l'Est* du 4 :

Nos prairies continuent d'offrir l'image de vastes lacs. A des baisses assez sensibles succèdent presque chaque jour de nouvelles crues et depuis plus de quinze jours la Meuse et la Chiens ne sont pas rentrées une seule fois dans leur lit. Pour la Meuse, l'inondation durera probablement de longues semaines encore. N'étaient les effets nuisibles à la santé d'une humidité aussi persistante, il n'y aurait qu'à se louer de ces débordements qui font le plus grand bien aux prés et noient les souris si abondante cette année.

On écrit de Montmédy, 3 décembre :

Les crues des grands cours d'eau, interrompues par quelques intermittences dans la violence des pluies, quelque considérables qu'elles soient, n'ont pas causé jusqu'ici des dommages sensibles dans nos parages,

où elles n'ont pas atteint de niveaux exceptionnels. Mais il n'en est pas de même des ruisseaux que des pluies torrentielles enflent tout à coup et qui envahissent brusquement les villages placés sur leurs bords. Jeudi dernier, nous avons vu les villages de Lamorteau, Dampicourt et Saint-Mard, canton de Virtou (Luxembourg belge) désastreusement inondés.

L'eau se précipitait dans les habitations de tous côtés et les efforts des malheureux habitants, les digues qu'ils essayaient d'opposer à l'irruption des eaux restaient impuissants contre la fureur de celles-ci qui emplissaient les caves et les rez-de-chaussée.

On écrit de Soissons, 3 décembre :

La nouvelle crue de la rivière d'Aisne est beaucoup plus considérable que la première et cause aux riverains des pertes qui augmentent d'heure en heure.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 5 décembre.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans réclamation.

Le projet de loi tendant à retarder les élections des membres des tribunaux de commerce est adopté.

M. le président annonce que deux conseillers d'État en service extraordinaire, MM. Durangel et Fournier, seront chargés de soutenir devant l'Assemblée le budget du ministère de l'intérieur.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

M. le marquis de Mornay pense que, par une répartition différente des charges, on pourrait, sans ajouter aux chiffres du budget, trouver les 150,000 juments et les 3,000 étalons nécessaires aux besoins du pays. Il fait dans un long discours la démonstration de ce qu'il a avancé, mais il ne peut captiver l'attention de l'Assemblée, préoccupée du vote qui vient d'avoir lieu dans les bureaux.

Le chapitre 6 est adopté.

M. Charton demande des améliorations dans l'administration du conservatoire des Arts-et-Métiers.

Les chapitres 7, 8, 9, 10, 11 sont adoptés.

M. de Tillancourt se plaint que les établissements d'eaux minérales qui sont régis par une loi aient perçu cette année des prix supérieurs à ceux du tarif.

M. Teisserenc de Bort donne à ce sujet quelques explications.

Les derniers chapitres sont votés sans discussion.

On passe à l'examen du budget du ministère de la justice.

Les chapitres 1, 2, 3, 4 et 5 sont adoptés.

M. le baron de Jouvenel propose la suppression de dix cours d'appel.

M. Bardou pense qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, d'examiner cette proposition.

L'amendement de M. de Jouvenel est rejeté.

M. Merveilleux-Duvignaux proteste contre les réductions apportées par la commission du budget dans les chapitres relatifs aux cours d'appel et aux tribunaux de 1^{re} instance.

M. Bardou maintient, au nom de la commission, les réductions proposées, parce que c'est un moyen de jeter les bases d'une diminution du personnel.

M. Marcel Barthe, tout en approuvant le principe de la réduction, en signale les inconvénients au point de vue pratique.

M. Dufaure. — Cette question a été examinée; la commission du budget, la commission d'organisation judiciaire et moi avons été d'accord sur ce point qu'il fallait réduire le personnel, mais qu'il ne fallait pas le faire brusquement; c'est dans le but de procéder successivement que j'ai demandé aux chefs de chaque cour si l'on pouvait supprimer les présidents des chambres de mise en accusation et un certain nombre de conseillers. A la première question, les réponses ont été à peu près unanimes et affirmatives; la réduction proposée par la commission du budget indique le principe de cette suppression, et je présenterai prochainement un projet de loi dans ce sens.

Sur la deuxième question, les chefs des cours ont répondu pour la plupart qu'elle était également possible, et les réductions proposées par la commission n'entraveront pas le service de la justice; mais la commission d'organisation judiciaire n'a pas encore émis d'opinion sur ce point, et je comprends qu'elle demande à la Chambre de ne pas statuer, quant à présent, en votant la réduction demandée; pour ma part, je pense pourtant que la réduction devrait être votée. (Très-bien! très-bien!)

L'amendement de M. Merveilleux-Duvignaux est repoussé.

M. Decourcelles demande, d'accord avec M. le ministre de l'instruction publique, la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique; il est fait droit à cette demande.

La séance est levée à cinq heures quarante minutes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis hier, la Loire n'a crû que de quelques centimètres.

Cette nuit encore, la pluie et le vent n'ont cessé de se faire entendre.

Le ministre de la guerre vient de faire la répartition pour la classe de 1874 du contingent de 105,000 hommes de l'armée active, entre les divers corps des armées de terre et de mer. Le contingent de l'armée de mer est fixé à 3,300 hommes; celui de l'armée de terre, fixé à 101,700 hommes, est réparti de la manière suivante :

Infanterie.	65,640
Cavalerie.	13,840
Artillerie.	16,770
Génie.	2,200
Equipages militaires.	2,080
Troupes d'administration.	1,200

— Oui, en Sibérie; ne sais-tu pas que ce sont les Invalides ordinaires des défenseurs de la patrie et de la liberté?

— Comme tu dis cela; à l'entendre, on ne croirait pas que nous venons de remporter une victoire, et que Langiévitich, à la tête de l'armée nationale....

Le commandant des Faucheurs secoua la tête.

— Mieux vaudrait qu'il n'y eût ni dictateur, ni armée nationale, interrompit-il, et Wladimir Kirposky avait raison quand il disait que cette armée est moins un secours qu'un danger.

— Aurais-tu donc reçu de mauvaises nouvelles, pour parler ainsi?

— De très-mauvaises, reprit Chusco, en baissant la voix; les Moscovites se massent autour de Miechkof, en nombre formidable, et, ce qui est pis encore, c'est que le camp est rempli d'agents secrets et d'espions qui exploitent habilement de misérables jalousies et avertissent l'ennemi de tout ce qui se passe; cette nuit même, j'ai reçu, par un messenger de confiance, une longue lettre de

Les prescriptions anciennes pour la taille sont maintenues. Pour l'affectation des jeunes soldats au corps de cavalerie, on devra cependant moins regarder à leur taille qu'à leur bonne constitution et à leur aptitude. Il sera même accordé une tolérance de deux centimètres à ceux qui sauraient monter à cheval ou soigner les chevaux. Les hommes dirigés sur l'École de cavalerie de Saumur devront savoir lire et écrire.

Les hommes exerçant la profession de batelier seront affectés au régiment d'artillerie-pontonnières et ils jouiront d'une tolérance de taille d'un centimètre; mais cette infériorité de taille devra être compensée par une robuste constitution.

Les jeunes gens employés dans les chemins de fer, comme mécaniciens, ouvriers en bois ou en fer, seront affectés, quelle que soit leur taille, aux régiments du génie.

M. Gasser, percepteur à Oyron (Deux-Sèvres), 4^e classe, a été nommé percepteur à Airvault (même département), 3^e classe.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que la représentation des *Dragons de Villars*, par la troupe d'opéra de M. Bonnesseur, aura lieu lundi prochain. Le rôle de Rose Friquet sera rempli par M^{lle} Emma Nelly, une toute jeune cantatrice, récemment engagée, et dont le talent est ainsi apprécié par le *Journal de Maine-et-Loire* :

« M^{lle} Emma Nelly a été engagée pour doubler M^{me} Cifolelli; le succès de M^{lle} Emma Nelly, la maladie de notre première chanteuse, nous prouvent que M. Bonnesseur a eu là une bonne inspiration.

» Dès son premier début dans les *Dragons de Villars*, M^{lle} Emma Nelly s'est acquis toutes les sympathies, et pourtant ce n'était pas chose facile que de succéder à M^{me} Ecarlat-Geimar, qui a toujours obtenu à Angers un très-grand succès dans le rôle de Rose Friquet. M^{lle} Emma Nelly n'a pas encore vingt ans, et la jeunesse dispose toujours favorablement le public en sa faveur; elle jouait ensuite avec une crainte si évidente de ne pas réussir et de ne pas plaire, que la salle éprouva vite le besoin de l'encourager par ses applaudissements.

» Aujourd'hui, après une seconde épreuve, M^{lle} Emma Nelly doit se rassurer; elle peut voir qu'elle possède la bienveillance de la salle, et son talent est suffisant pour lui conquérir approbations et applaudissements.

» Sa voix est très-fraîche, très-agréable, très-sympathique; elle sait la conduire; qu'elle l'affermisse davantage et tremble un peu moins, tout ira bien.

» L'ayant entendue deux fois, dans *Rose Friquet*, des *Dragons de Villars*, et *Marguerite de Faust*, nous pouvons dire que M^{lle} Emma Nelly, à côté et après M^{me} Cifolelli, est une bonne première chanteuse légère, qui tiendra bien sa place sur notre théâtre. »

qu'il entendait, il la reconnaissait maintenant, le montagnard la lui avait nommée; et, toujours plongé dans sa rêverie, il écoutait maintenant les soupirs de l'*Ame de la Pologne*.

— A quoi donc rêves-tu? demanda quel-qu'un près de lui.

Cette question l'éveilla, il se retourna et vit Chusco, portant Etienne sur son bras.

— Quelle étrange saison, que le printemps en Pologne, répondit-il, et comme il ressemble peu à celui de la France.

— En effet, fit Chusco en souriant; mais il y a une bonne raison pour cela, c'est que dans le Nord nous n'avons ni printemps ni automne.

— Quel conte me fais-tu là? à te croire, vous n'auriez que deux saisons.

— C'est ainsi, mon cher; qu'est-ce que le printemps, s'il te plaît?

— Ma foi, j'ai toujours entendu dire que c'était la transition du froid au chaud.

— Parfaitement. Eh bien! cette transition n'existe pas plus ici que la transition entre le peuple et l'aristocratie, entre la pauvreté

et l'opulence. En France, vous avez une bourgeoisie, vous avez aussi ce que l'on appelle la classe aisée; en Pologne, et bien plus encore en Russie, on est prince ou paysan, Job ou Crésus, autocrate ou esclave, pas de milieu. Dans l'échelle des saisons, l'échelon de transition manque également; nous ne passons pas sans secousse du froid à la chaleur, nous sautons brusquement d'un extrême à l'autre; hier nous avions l'hiver, aujourd'hui l'été; entre les deux, le pied manque dans le vide. Au pôle nord, c'est mieux encore; un beau matin le soleil apparaît à l'horizon, et pendant six mois il n'y a plus de nuit: c'est l'été; puis tout à coup il disparaît et pendant six autres mois c'est la nuit ou, si tu aimes mieux, l'hiver.

— J'ai failli étudier ce phénomène sur place, grâce au charmant Svinin, interrompit César; et, sans ton intervention, je serais déjà en route pour la Sibérie.

— Qui sait, fit Chusco, si bientôt nous n'y serons pas envoyés ensemble?

— En Sibérie?

Maryan, qui m'ordonne, dès que le dégel sera assez avancé pour permettre aux Moscovites de prendre l'offensive, d'abandonner Tchestakove et de venir harceler les colonnes ennemies, sans cependant approcher de Miechkof de plus d'une dizaine de verstes, au nord, tandis que Narbut opérera, de la même manière, à l'est, pour diviser leurs forces.

— Et Thadéa?

— Elle se refuse à quitter de nouveau la Pologne; Notre-Dame-de-Tchestakove la protégera, c'est entre ses mains puissantes que je remets ma femme et mon Etienne.

— L'abbé Rascomsky demeurera-t-il aussi avec....

— Il est parti ce matin avant le jour, avec Stiépan et trois de nos hommes.

— Parti pour où?

— Pour le camp de Miechkof où, dit-il, son ministère sera plus utile qu'ici et où il compte plusieurs de ses anciens paroissiens.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

COMMISSION DES TRENTÉ.

Le gouvernement, vainqueur dans la séance du 29 novembre, a été complètement battu dans l'élection de la commission Dufaure.

49 commissaires sur 30 appartiennent à la liste de la droite, 41 seulement figurent sur celle de la gauche; et encore, sur ces 44 commissaires, deux, MM. Delacour et de Fourtou, sont des membres du centre droit, ralliés depuis peu au centre gauche, et un autre, M. Marcel Barthe, ne l'a emporté sur son concurrent, qu'après deux tours de scrutin et par bénéfice d'âge.

C'est une victoire complète pour les 335, qui, depuis huit jours, ont recruté 36 adhérents, tandis que leurs adversaires en perdaient 37.

364 députés ont voté la liste de la droite.

335 députés la liste de la gauche.

696 votants en tout, nombre qui, entre parenthèse, prouve que les objurgations de la presse ont produit leur effet: jamais, depuis que l'Assemblée existe, autant de députés n'avaient pris part aux travaux des bureaux.

La commission Dufaure se trouve ainsi composée:

1^{er} Bureau. MM. Batbie (centre droit), Théry (droite).

2^e — Delacour (centre gauche), Duchatel (gauche).

3^e — Marcel-Barthe (c. g.), D'Haussonville (c. d.).

4^e — Duclerc (g.), Ricard (g.).

5^e — Martel (g.), De Fourtou (c. g.).

6^e — Arago (g.), Bertauld (c. g.).

7^e — Sacaze (d.), De la Bassetière (d.).

8^e — Fournier (c. d.), De Larcy (d.).

9^e — D'Audiffret-Pasquier (c. d.), De Cumont (c. d.).

10^e — Germonnière (d.), Lucien Brun (d.).

11^e — L'Ebraly (c. d.), H. de Lacombe (d.).

12^e — Am. Lefèvre-Pontalis (d.), Desseilligny (c. d.).

13^e — Grivart (c. d.), Baze (d.).

14^e — Ernoul (d.), A. Grévy (g.).

15^e — Max-Richard (c. g.).

Plusieurs maires des grandes villes de France, justement alarmés de l'agitation démagogique qui s'accroît en province, se préparaient à venir à Versailles pour se faire les interprètes auprès de M. Thiers des vœux et des aspirations de leurs populations. Ces populations voient avec raison un danger dans la protection dont on couvre une certaine classe de la société qui ne songe qu'à jeter le pays dans la perturbation la plus complète.

Plusieurs préfets viennent de faire connaître au ministre de l'intérieur, par intérêt, leur intention formelle d'annuler toutes les adresses des conseils municipaux ou autres qui viendraient à se produire dans leur département et d'appliquer avec sévérité l'art. 123 du code pénal à tout imprimeur ou éditeur qui rendrait publics les actes interdits par la loi du 5 mai 1855.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Bourse du 6 décembre.

Emprunt 3 milliards. 85 70 S. ch. —

3 0/0 52 90 Baisse 0,05

4 1/2 p. 0/0 76 25 S. ch. —

5 0/0 84 20 S. ch. —

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 novembre 1872.

NAISSANCES.

Le 16. — Désirée-Marthe Lepeintre, rue Saint-Nicolas.

Le 17. — Maurice-Auguste-Marie Sarget, rue Saint-Lazare; — Louis-François Junius, rue de la Basse-Île.

Le 18. — Joseph Delétang, rue de Fenet.

Le 19. — Honorine Pailaud, place Maupassant.

Le 20. — Emile-Léon Frebot, Grand'Rue; — Alexis Pilot, place Saint-Michel.

Le 21. — Marie-Charlotte Blin, rue Royale.

Le 23. — Edouard-Adolphe Rosière, rue du Portail-Louis.

Le 24. — Edmond-Félix Courier, rue des Capucins.

Le 25. — Paul Etienne, rue Saint-Jean.

Le 26. — Charlotte-Florence Beillard, rue de la Petite-Douve.

Le 27. — Léonie Moisan, rue Bodin.

Le 29. — Marie-Françoise Hobbe, rue de Fenet.

MARIAGES.

Le 16. — Emile Harrault, charbon, et Marguerite-Julienne Drouet, couturière, tous deux de Saumur; — Auguste Bertin, cerclier, de Dampierre, et Eugénie Bougreau, couturière, de Saumur; — Emile-François Bazille, journalier, et Céline Hobbe, couturière, tous deux de Saumur.

Le 19. — Victor-Louis Bodin, négociant, de Thouars, et Marthe-Louise Chivert, sans profession, de Saumur.

Le 23. — Louis-Adolphe-Alphonse Berger, changeur (veuf), de Paris, et Nelly-Virginie Balzeau, sans profession, de Saumur.

Le 25. — Léon-Albert Véron, limonadier (veuf), de Vannes, et Marie-Louise-Constance Layraud, sans profession, de Saumur.

Le 26. — Albert-Hector Dupont, commis d'administration comptable à l'École de cavalerie, et Marie-Alix Bergault, propriétaire, de Saumur.

Le 30. — Isidore-Jean Barbier, tailleur d'habits, et Marie-Eléonore Klébert, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 16. — Clotilde Blot, sans profession, 58 ans, épouse Jean Vennevier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 20. — Louise Leroy, journalière, 75 ans, épouse Jean Barbereau, à l'Hospice.

Le 24. — Gustave Gaschet, 2 ans, rue de Fenet.

Le 22. — Marguerite Barbier, 3 mois, rue Saint-Nicolas; — Jeanne-Marie Pissot, 4 mois, levée d'Enceinte.

Le 26. — Louis Meignan, journalier, 80 ans, rue Saint-Nicolas; — Caroline Raineau, couturière, 30 ans, épouse Alphonse Carré, rue de la Visitation.

Le 27. — Pierre-François Fontaine, charronnier, 65 ans, rue des Saulais.

Le 28. — Alphonse-Victor Aumasson, 3 mois, rue de Fenet; — Louis Briant, jardinier, 55 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Marie-Joséphine Malvu, chapelière, 37 ans, épouse Marie-Joseph Maillé, rue Notre-Dame.

Le 30. — Marie Gauthier, fileuse, 70 ans, veuve François Goigou, à l'Hospice; — René Brunet, maçon, 74 ans, rue Duplessis-Mornay.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, RUE TAITBOUT, A PARIS

Ouvrira les Mercredi 11, Jeudi 12, Vendredi 13 et Samedi 14 Décembre 1872

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX TITRES DE LA

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

FORGES DE LIVERDUN

(MEURTHE ET MOSELLE.)

Capital social: 4,500,000 Fr., et siège à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. DE SAINT-PAUL, G. O. *, ancien préfet de la Meurthe et du Nord, Président de la Compagnie des Chemins de fer de Picardie et Flandres, et de la Compagnie des Chemins de fer Nantais, à Paris;

Ch. J.-B. BARBE, *, Président du Conseil des Prud'hommes, maître de forges;

BRASSIER, *, ancien Préfet, à Paris;

Vicomte DROUOT, O. *, ancien député de la Meurthe, à Nancy;

GALLAND, industriel à Nancy et Administrateur des Usines d'Uladowka (Russie);

LEBEAU, Administrateur de la société anonyme des Forges de Bèze (Côte-d'Or);

POTHIER, (de la maison Pothier et Sublet), Administrateur des forges de Bèze, ancien Adjoint au IV^e arrondissement de Paris, marchand de fers, à Paris;

P. BARBE FILS, *, ancien élève de l'école Polytechnique, ancien membre de la Chambre de Commerce de Nancy;

FALCON DE SIMIER, O. *, ancien Préfet, à Paris, Commissaire.

ÉMISSION DE 17,646 OBLIGATIONS

A 200 FR. — REMBOURSABLES A 250 FR.

Intérêt: 12 francs, payable les 15 avril et 15 octobre, jouissance du 15 octobre 1872.

Par le Taux d'Émission, le remboursement à 250 fr., et l'intérêt, le revenu s'élève à 8 0/0 l'an.

Deux tirages par an, les 15 janvier et 15 juillet, à dater du 15 janvier 1874.

Le montant des Obligations est destiné à augmenter de deux hauts-fourneaux de grande dimension et d'un laminoir, les établissements actuellement en pleine activité.

Tout souscripteur d'Obligations a droit de souscrire par préférence aux certificats privilégiés.

ET DE 4,000 CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS de 550 francs.

Revenu annuel fixe 44 fr. »
Participation aux bénéfices 101 20

REVENU PROBABLE 145 20

soit plus de 25 0/0.

Ces titres, émis en représentation de 4,000 Actions acquises de sujets Prussiens, anciens co-propriétaires des Forges de Liverdun par la Société Industrielle, sont délivrés au prix de 550 francs l'un, avec un revenu fixe de 44 francs, garantis par cette Société, pendant les cinq premières années, et payables par semestre, les 15 Avril et 15 Octobre.

Ils ont droit, en outre, à une participation de moitié aux bénéfices des Actions; l'autre moitié restant acquise à la Société Industrielle comme compensation de sa garantie.

L'Action produira, dès 1874, un revenu de 246 fr. 40 c. sur lesquels il faut déduire 44 francs pour intérêt fixe, soit à titre de dividende 202 fr. 40 centimes, dont moitié aux

Certificats 101 fr. 20
qui, ajoutés aux 44 »

donnent un revenu total de 145 fr. 20

Les Certificats privilégiés étant la représentation des Actions, jouiront de l'amortissement dans les mêmes conditions et seront remplacés par des titres de jouissance.

Tout porteur de Certificat privilégié pourra toujours se faire délivrer en échange UNE ACTION de la Société des Forges de Liverdun.

Les Actions correspondant au nombre des Certificats souscrits, seront déposées, après la répartition, en l'étude de M^e BOURGET, notaire des deux Sociétés.

CONDITIONS DE VERSEMENT:

OBLIGATIONS

En souscrivant 25 fr.)
A la répartition (le 20 déc.) 60 } 200 FR.
Du 15 au 20 janvier 1873 60
Du 5 au 10 mars 1873 55

Bonification en libérant à la souscription 2

Versement net 198 FR.

CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS.

En souscrivant 25 f.)
A la répartition (le 20 déc.) 75 } 550 FR.
Du 15 au 20 janvier 1873 75
Du 15 au 20 février 1873 75
Du 15 au 20 mars 1873 75
Du 15 au 20 avril 1873 75
Du 15 au 20 mai 1873 75
Du 15 au 20 juin 1873 75

Bonification en libérant à la souscription 10

Versement net 540 FR.

COUPONS PAYABLES au siège social, et à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

EXPOSÉ

La SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES DE LIVERDUN s'est constituée dans l'Assemblée générale du 3 octobre 1872, après avoir justifié à ses nouveaux actionnaires que les instruments de travail dont elle a disposé, jusqu'à ce jour, lui permettent de réaliser, durant l'exercice 1873, un bénéfice d'environ 1,400,000 francs, et que ce bénéfice sera porté au chiffre de 3,480,000 francs environ, lorsque les nouveaux hauts-fourneaux et les laminoirs déjà en construction seront entrés en roulements, c'est-à-dire à partir de 1874.

PROPRIÉTÉS ET GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ EN PLEINE EXPLOITATION.

1^o Une Concession de Mine de fer de 400 hectares environ, avec les emplacements extérieurs nécessaires aux services.

2^o Une carrière de pierre calcaire.

3^o Un Etablissement métallurgique très-complet pour la fabrication de la fonte, construit en 1865.

4^o Des logements pour un grand nombre de familles employées aux travaux des Mines et des Forges, avec cantine et économe: une construction importante destinée à l'habitation du Directeur et des Ingénieurs.

EXPLOITATION — BÉNÉFICES.

Chaque fourneau produisant 40,000 kil. par jour à 80 fr. les 1,000 kil., les deux fourneaux existants dépensent par an fr. 2.304.000
Au prix moyen de 130 fr. les 1,000 kil., la recette est de 3.744.000

Et il reste un bénéfice de 1.440.000

Les deux nouveaux fourneaux donneront un bénéfice égal de 1.440.000

et celui du laminoir étant de 600.000

Le bénéfice total pour 1874, est de fr. 3.480.000

A DÉDUIRE: Intérêts et amortissement des Obligations fr. 350.000
Intérêts aux Actions 270.000
Réserves, etc., etc 696.000

BÉNÉFICE NET 2.164.000

Soit 246.40 par Action après achèvement complet des usines.

Les Titres seront cotés à la Bourse.

N. B. Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible de réduction; les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

Pour le Conseil d'Administration des Forges de Liverdun, Le Président, DE SAINT-PAUL, G. O. *, *, *

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES DÈS CE JOUR

Jusqu'au SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1872 inclus.

A Paris: } A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE,
57, RUE TAITBOUT, et au Bureau
auxiliaire A, pl. du Château-d'Eau, 9.

On peut également souscrire en versant au crédit de la Société Industrielle, dans toutes les succursales de la Banque de France, ou en envoyant des mandats, chèques, bons de poste, billets de banque, coupons et tous titres, par lettres chargées, adressées à M. le Président du Conseil d'administration de la Société Industrielle.

Seront reçus en paiement tous Titres au cours moyen du jour et tous coupons échéant jusqu'au 15 janvier 1873, sans frais aucuns.

LA C^{ie} FRANÇAISE

VEND SON

CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilogramme

ET SON

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. F. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N^o 61,224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 9 décembre 1872,

Les Dragons de Villars, opéra-comique en 3 actes, de MM. Lockroy et Cormon, musique de Maillard.

Le Maître de chapelle, opéra-comique en 1 acte, de M^{me} Sophie Gay, musique de Paër.

Bureaux, à 7 h. 1/2; rideau, à 8 heures.

TABLEAU DE LA TROUPE D'OPÉRA.

MM. Justin-Née, 1^{er} ténor léger en tous genres.

Masson, 2^e ténor.

Morlet, baryton.

Dangon 1^{er} basse.

E. Feillinger, 2^e basse.

Boulengé, 1^{er} comique.

Monge, 2^e trial.

P. Morin, 3^e ténor, grand coryphée.

M^{me} Lemoine-Cifoletti, 1^{re} chanteuse légère en tous genres.

M^{lle} Emma Nelly, 1^{re} chanteuse légère en double.

M^{lle} Valmont, 1^{re} dugazon.

M^{lle} Sarah, 2^e dugazon.

M^{me} Saint-Léon, dugazone.

Chœurs: 12 hommes; 12 femmes.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Montreuil-Bellay, d'Antoigné et de Saint-Martin-de-Sanzay.

L'adjudication aura lieu le dimanche 5 janvier 1873, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 7 novembre 1872, enregistré;

Et à la requête de :

M. Auguste-Aimé Delaunay, greffier de la justice de paix de Montreuil-Bellay, demeurant dite ville de Montreuil-Bellay;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufort, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, constitué pour lui;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Urbain Vacher, propriétaire, demeurant à Fontevault, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Victor Auguste-René Delaunay, issu du mariage de M. Delaunay, sus-nommé, avec dame Anne-Victoire Léger, son épouse, décédée, et par application des dispositions de l'article 420 du Code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et M. Delaunay, son père, sus-nommé;

Ayant pour avoué constitué M^e Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur;

2° M. Alexandre-Eugène-Adolphe Ménard, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Delaunay;

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, le dimanche 5 janvier 1873, à midi précis, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune de Montreuil-Bellay.

1^{er} LOT.

Une maison, sise ville de Montreuil-Bellay, à la Porte-Saint-Jean, composée de deux chambres basses, corridor entre, grenier sur le tout; un cellier et un pressoir non garni de ses ustensiles, une petite cour et un jardin; le tout d'une superficie de 2 ares 10 centiares, n° 134, section H de la matrice cadastrale, joignant au nord-ouest la route nationale n° 138, de Bordeaux à Rouen, au nord-est Chirou, au sud-est Charton et au sud-ouest M^{me} veuve Guérin.

Sur la mise à prix de mille francs, ci. 1,000 fr.

2^e LOT.

Une maison, sise en Ardenne, comprenant :

1° Deux chambres à feu, un pressoir non garni de ses ustensiles, grenier sur le tout, cave sous la cour, petit jardin au midi et une bande de terrain le long de la maison au nord, entre elle et la cour commune de ladite maison et à celle des héritiers Huet, Alexis; le tout joignant au nord-ouest la portion ci-après, au midi M. Fortris, au levant René Dagot et au nord-est la veuve Alexis Huet;

2° Une autre chambre à cheminée, au nord de la précédente, grenier au-dessus, cour au midi, joignant au nord veuve Huet, au levant la portion ci-dessus, au midi M. Fortris et au couchant le sieur Dagot;

3° Une place à fumier, de neuf mètres carrés, sise au long et au nord de la rue d'Ardenne, joignant au nord-ouest Huet, au

A reporter. 1,000 »

Report. 1,000 »
nord est Panneau, au sud-est le passage du sieur Panneau et au midi la rue.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800 »

3^e LOT.

Une maison, sise ville de Montreuil-Bellay, rue des Forges, comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier étage, grenier sur le tout, cave au-dessous, une basse-cour, un bûcher et une buanderie, grenier au-dessus, un pressoir garni de ses ustensiles, un cellier, écurie et remise, cour et jardin, joignant au sud-ouest la rue des Forges et M. Bedon, au nord-ouest la mineure Ballu et M. Vollant, au nord-est le sieur Panneau et au sud-est MM. Milon et Bedon, contenant 6 ares 70 centiares, n° 544, section H.

Sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000 »

4^e LOT.

Onze ares de terre en luzerne, sis en Poil-de-Lièvre, joignant au nord Tessier, au levant et au midi la route nationale n° 138 et au couchant le chemin du Gros-Caillou.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 »

5^e LOT.

Neuf ares 90 centiares de terre en luzerne, en Champagne, joignant au levant Panneau-Ripaton, au couchant Martin Panneau, au midi Camille Anger, au nord les acquéreurs de M^{me} Delaistre.

Sur la mise à prix de cent francs, ci. 100 »

6^e LOT.

Vingt-six ares 40 centiares de terre en luzerne, au Coteau-Saint-Elou, joignant au midi M^{me} de Saint-Martin, au nord Panneau, au levant Morin et Deronet et au couchant le chemin des Prés.

Sur la mise à prix de trois cent soixante francs, ci. 360 »

7^e LOT.

Soixante-dix ares 40 centiares de vigne, à la Petite-Champagne, joignant au nord les héritiers Morillon, au levant le chemin, au midi veuve Frovin et au couchant Guillot.

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci. 1,200 »

8^e LOT.

Deux ares 20 centiares de terre, plantés en asperges, aux Cloiseaux, joignant au nord Chollet frères et Dallifard, au levant Chollet et Maucour, au midi et au couchant Raizin.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci. 60 »

9^e LOT.

Quatorze ares 90 centiares de terre, aux Plaudières, compris sous les n° 1.633 et 1.636, section F, joignant d'un bout au nord Oudry-Simon, d'un côté au levant Oudry-Deshais, d'autre bout un chemin et d'autre côté les héritiers André Poirault.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 »

10^e LOT.

Quatorze ares 80 centiares de terre, aux Plaudières, n° 1.641, section F, joignant d'un bout au nord Jean Poirault, au levant d'un côté Bernard Chateigner, d'autre bout un chemin et d'autre côté les héritiers André Poirault.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 »

11^e LOT.

Quatre ares 78 centiares de terre, au Parc-de-Lernay, n° 1.585, section F, joignant d'un bout

A reporter. 9,120 »

Report. 9,120 »
au nord Venard, d'un côté au levant Bichon, d'autre bout Oudry et d'autre côté Venard.

Sur la mise à prix de soixante-quinze francs, ci. 75 »

12^e LOT.

Cinq ares de terre, au Parc-de-Lernay, n° 1.679, section F, joignant au nord et au levant Divin, au midi M. Treton et au couchant M. Fortris.

Sur la mise à prix de soixante-quinze francs, ci. 75 »

13^e LOT.

Dix ares 80 centiares de vigne, à la Mouée, n° 263, section G, joignant d'un côté au nord Chateigner, d'un bout au levant les héritiers Oudry, d'autre côté Guittière, de Montreuil, et d'autre bout le chemin de Montreuil.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. 150 »

Commune de Saint-Martin-de-Sanzay.

14^e LOT.

Six ares 50 centiares de terre, au Champ-Ramier, n° 648, section C, joignant d'un côté veuve Bodet, d'un bout au levant le chemin de Montreuil, d'autre côté Bruneau, d'autre bout Guiffard.

Sur la mise à prix de cent francs, ci. 100 »

15^e LOT.

Six ares 44 centiares de terre, aux Ruelles, n° 2.728, section C, joignant d'un bout au nord et d'un côté au levant un chemin, au midi Bodet, et au couchant un chemin.

Sur la mise à prix de cent vingt francs, ci. 120 »

16^e LOT.

Onze ares 35 centiares de terre, aux Vilaines, joignant d'un côté au nord Louis Bougron, d'un bout au midi Roy et d'autre côté au couchant Auguste Ambrois.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 »

17^e LOT.

Dix ares 44 centiares de terre, aux Ponts-Louis, n° 877, section F, joignant d'un bout au nord le chemin de la Giraudière, d'un côté au levant le fossé des communs, ainsi que d'autre bout au midi et d'autre côté Leroy.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 »

18^e LOT.

Trois ares 70 centiares de terre, au Bourdillères, n° 1.527, section C, joignant d'un côté au nord-ouest, Jean Bodet, d'un bout au nord-est Jean Dallerit, d'autre côté sud-est Dallençon et Chateigner et d'autre bout au sud-ouest Peltier et Chauvin.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50 »

19^e LOT.

Quatre ares 50 centiares de terre, à la Treille, n° 1.903, section C, joignant au nord et au levant veuve Morand, au midi Venard, et au couchant Jean Martin.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci. 80 »

20^e LOT.

Neuf ares 09 centiares de terre, à Maulac, n° 2.050, section C, joignant au nord Jean Poirault, au midi Rouleau et autres, et au couchant Chateigner et Morin.

Sur la mise à prix de cent vingt francs, ci. 120 »

21^e LOT.

Trois ares 18 centiares de terre, à Maulac, n° 2.113, section C, joignant d'un bout au nord Pierre Brisset, d'un côté au levant Verneau, d'autre bout

A reporter. 10,290 »

Report. 10,290 »
Bougron et d'autre côté veuve Moreau.

Sur la mise à prix de quarante-cinq francs, ci. 45 »

22^e LOT.

Six ares 28 centiares de terre, à Maulac, n° 2.118, section C, joignant d'un côté au nord-est Joussetin, d'un bout au sud-est un chemin, d'autre côté sud-ouest Bruneau.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci. 80 »

23^e LOT.

Un are 40 centiares de terre, à Maulac, n° 2.030, section C, joignant au nord Bréchet, au levant Oudry, au midi Soyer et au couchant Angers.

Sur la mise à prix de quinze francs, ci. 15 »

24^e LOT.

Trois ares 40 centiares de terre, aux Landes, n° 2.428, section C, joignant au nord Poirault, au levant la route nationale, n° 138, au midi Marchais et au couchant un fossé mitoyen.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci. 60 »

Commune d'Antoigné.

25^e LOT.

Six ares 60 centiares de bois ou de friche à Lernetie ou Haute-Naide, n° 307, section E, joignant d'un bout au nord un fossé, d'un côté au levant Grolleau, d'autre côté l'acquéreur de M. Gustave Peltier.

Sur la mise à prix de quatre-vingt-dix francs, ci. 90 »

26^e LOT.

Cinq ares 10 centiares de bois, friche et ajoncs à Lernetie, ou Haute-Naide, n° 341, section E, joignant d'un côté au levant Lecuë et d'autre côté Breton.

Sur la mise à prix de soixante-quinze francs, ci. 75 »

27^e LOT.

Quatre ares de vigne, à la Cave-Bodet, près la Giraudière, n° 300, section F, joignant au nord et au levant Boussy, au midi un sentier et au couchant Louis Boussy.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci. 80 »

28^e LOT.

Onze ares 70 centiares de vigne, à l'Amandier ou les Fougères, n° 688, section F, joignant au nord le chemin, au nord-est et au nord-ouest les héritiers Bordier et au midi Pierre Milon.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 »

29^e LOT.

Trois ares 89 centiares de vigne, aux Chaffaux, n° 1.017, section F, joignant au nord un chemin, au levant l'acquéreur de Victor Ballu, au midi veuve Allard et au couchant Divin.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci. 80 »

30^e LOT.

Huit ares 60 centiares de vigne, au Porte-Femme, n° 1.797, section F, joignant au nord un chemin, au midi un sentier et au couchant Joseph Brochain.

Sur la mise à prix de cent soixante francs, ci. 160 »

31^e LOT.

Cinq ares 70 centiares de vigne, aux Randets, n° 1.224, section F, joignant au nord les héritiers Grondeau et autres, au levant le chemin de Mué à Coulon, au midi l'acquéreur de Victor Ballu et au couchant Lhommedé.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci. 80 »

A reporter. 11,255 »

Report. 11,255 »
32^e ET DERNIER LOT.

Treize ares 80 centiares de vigne, au carrefour du clos de la Grandmaison, n° 1.399, section E, joignant au nord Maucour, au levant Jean Fleuriat, au midi et au couchant un chemin.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci. 300 »

Total des mises à prix, onze mille cinq cent cinquante-cinq francs, ci. 11,555 »

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 5 décembre 1872.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 6 décembre 1872, f. Reçu un franc quatre-vingts centimes, dixième compris.

(600) Signé : ROBERT.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
A l'amiable,

LA BELLE MINOTERIE

DE

LA MOTTE-DE-BOURBON

Sise commune de Pouançay, arrondissement de Loudun (Vienne), à six kilomètres de Montreuil-Bellay, sur le canal de la Dive.

Cette minoterie comprend : douze paires de meules, vaste bâtiment de construction récente, à quatre étages, une machine à vapeur de la force de cinquante chevaux, une belle maison de maître, avec jardin, vastes écuries, et environ six hectares de prés-marais joignant.

Le chemin de fer de Poitiers à Saumur établit une gare joignant la minoterie.

De longs délais seront accordés pour les paiements.

S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour le 24 juin 1873,

MAISON, COUR, REMISE

ET ECURIE

Situées à Saumur, rue du Poits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN, à Saumur, rue des Pottiers.

MAISON ET TRENTE-TROIS ARES DE TERRE, aux Deux Sœurs.

S'adresser audit notaire. (594)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CEDER

DE SUITE,

UN FONDS DE BOULANGERIE, bien achalandé, à Saumur, et la

MAISON où il est exploité depuis longues années.

Facilités pour les paiements.

S'adresser audit notaire. (596)

Etude de M^e POULET, avoué à Saumur.

A CEDER

DE SUITE,

FONDS DE COMMERCE

DE CHAPELIER

Matériel, marchandises, beau magasin, droit à un bail de trois années.

S'adresser à M^e POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10, à Saumur.

A VENDRE

D'OCCASION,

Pour cause de santé,

UNE LESSIVEUSE

De 30 kilogrammes de linge.

S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adresser au bureau du journal. Saumur, imp. de P. GODET.